

Angers le mardi 13 novembre 2018.

Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du jeudi 8 novembre 2018

Circonscription IEN
ANGERS CENTRE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone
02 41 68 58 28

Courriel
ce.0491771j@ac-nantes.fr

Adresse
5, rue Gutenberg
49000 Angers

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Clair, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mesdames et messieurs : De Farcy, Guillerez, Lemierre, Carrière, Gombert, Touzé, Veron, Mathonnat, Coucheney, Pierre, Desgranges, Peeters, Finas, Raffy-Hideux, Lanchais, Vary, Maussion parents d'élèves élus
- Mesdames et Monsieur : Arial, Bellayer, Boisselot, Du Bouëxic, Gaudens, Gravouille, Jacquemont, Le Flem et Rosier enseignants de l'école

Personnes excusées :

- Madame Clavreul, responsable d'unité périscolaire élémentaire
- Mesdames et Monsieur : Monier, Perrouin et Bornet parents d'élèves élus
- Mesdames et Monsieur : Douce, Faure, Pedron, Pla et Pouplain, enseignants de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. Proclamation des résultats du scrutin du 12 octobre

<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs ou nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Suffrages AIPE</u>	<u>Suffrages FCPE</u>
445	192	13	179	92	87
<u>Nombre d'élus titulaires</u>				6	5

Le taux de participation s'établit à 43,15%, pour un taux de participation de 47,72% en 2017 soit une baisse de la participation de 4,57%.

Plusieurs bulletins de vote sont parvenus après la date du scrutin et n'ont pu être comptabilisés.

Pour l'année prochaine un bureau de vote plus visible sera installé le jour du vote et un rappel sera fait aux parents les jours précédents.

2. Positionnement du conseil d'école sur le projet de fusion des deux groupes

Rappel des débats du conseil d'école maternelle en date du 6 novembre :

Monsieur Martineau informe le conseil d'école que, contrairement à ce qu'il avait annoncé, il n'y aura pas de vote lors de ce premier conseil d'école. Ce vote aura lieu lors d'un conseil d'école extraordinaire qui devra se tenir avant la fin du mois de janvier (date envisagée mi-janvier).

○ Historique du projet

Suite au décès de Madame Crépin le poste de direction n'a pas pu être attribué au mouvement des professeurs des écoles de mai 2018. Monsieur l'Inspecteur a rencontré l'équipe fin juin afin de savoir si l'une des enseignantes en poste souhaitait assurer l'intérim de direction pour l'année scolaire 2018-2019. Devant le refus des collègues de maternelle, Monsieur Clair leur

a proposé de demander à Monsieur Martineau d'assurer l'intérim, ce qu'il a fait après avoir recueilli leur assentiment. Cette proposition a été acceptée mais devait être entérinée par Monsieur le Directeur Académique DSDEN de Maine et Loire.

Le 16 juillet, le Directeur Académique Adjoint a contacté Monsieur Martineau afin de l'informer de sa décision de lui confier l'intérim de direction.

A la rentrée de septembre un projet de fusion a été envisagé et porté conjointement par la direction de l'école et la Direction Académique avec l'assentiment de la Mairie d'Angers.

Monsieur Martineau a contacté par mail les deux associations de parents d'élèves élus de l'école le 7 septembre et a reçu les membres élus de l'AIPE le 13 septembre pour les informer du projet de fusion et répondre à leurs éventuelles questions (à cette date les membres élus de la FCPE n'avaient pas répondu en raison d'un problème de mail).

Dans un second temps Monsieur Martineau a reçu à deux reprises, Monsieur Veron président de la section FCPE de l'école Condorcet.

- *Les propos liminaires de Monsieur Clair et Monsieur Martineau*

Monsieur Clair a tout d'abord indiqué que l'institution ne gagnait rien dans cette fusion puisqu'elle ajoutait 25% de temps de décharge. En effet l'école élémentaire possède un temps de décharge de 50% et l'école maternelle de 25% alors qu'une école fusionnée de 17 classes obtiendra un temps de décharge de 100%.

Il a présenté les avantages de la fusion :

- Un seul interlocuteur pour l'institution, les parents et les partenaires
- Un directeur disponible à 100% du temps pour sa mission de directeur
- Une liaison maternelle/élémentaire renforcée avec notamment un seul projet d'école
- Un suivi des parcours scolaires et des situations particulières facilité

Il a rappelé sa confiance en Monsieur Martineau pour assurer cette mission.

Monsieur Martineau a précisé, afin d'éviter les rumeurs infondées, qu'il ne gagnait rien financièrement dans une fusion d'école, étant déjà dans le grade le plus élevé des catégories de directeurs et qu'au contraire il aurait une baisse de sa rémunération due à la perte de son indemnité de mission particulière de référent numérique.

Monsieur Martineau indique sa volonté d'être le directeur du groupe scolaire en cas de fusion et garantit de rester en poste jusqu'à la fin de sa carrière dans environ 8 ans.

- *Questions des parents élus et réponses apportées*

- Quelles sont les contraintes en termes de calendrier ?

Si la fusion est prononcée il faudra administrativement transformer le poste de direction en poste d'adjoint et prononcer la fusion (suppression de l'entité administrative « école maternelle » et transformation de l'école élémentaire en école primaire). Cette décision doit être entérinée par un CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale). Le tout doit être effectué avant le début du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré (avril 2019 préparé en amont). Le conseil d'école extraordinaire consacré au vote devra donc se faire avant la fin du mois de janvier. Les parents d'élèves disposent donc d'un mois et demi pour organiser leur consultation.

- Fermeture de classe, les syndicats disent que 9 fois sur 10 une fermeture de classe intervient après une fusion, est-ce ce sera le cas à l'école Condorcet ?

Monsieur Clair et Monsieur Lainé représentant la mairie d'Angers signalent qu'au vu des effectifs et des demandes d'inscription du quartier, aucune fermeture n'est ni envisagée ni envisageable.

- En cas d'absence d'un enseignant, est-ce qu'il n'y a pas un risque que l'école ne soit pas prioritaire pour l'attribution d'un remplaçant, considérant que les élèves seront répartis sur plus de classes ?

Monsieur Clair répond franchement que, ni l'école maternelle ni l'école élémentaire ne sont prioritaires pour en remplacement en cas de situation tendue, la fusion ne changera rien. Il explique qu'en cas d'absence, l'institution se doit de remplacer prioritairement les enseignants des écoles dont le nombre de classes est le plus faible.

- Est-ce que le budget / enfant est fonction du nombre de classes par école ?

Monsieur Martineau et Monsieur Lainé répondent qu'en terme de budget cela ne changera rien. Le budget alloué par la Mairie d'Angers est fonction du nombre d'élèves (x€ par enfant de maternelle et x€ par enfant d'élémentaire). En cas de fusion l'école recevra le même budget qui sera réparti par Monsieur Martineau de la même manière.



- Disparition possible des postes d'ATSEM ? en particulier en cas de double-niveau GS/CP, est-ce que le poste d'ATSEM est maintenu ?

Monsieur Clair indique qu'il est peu probable, au vu de la configuration de effectifs de créer une classe de GS/CP. Monsieur Lainé répond qu'il n'y a aucune crainte de disparition de poste d'ATSEM.

- Quels impacts sur le périscolaire ? Est-ce que l'organisation actuelle sera conservée (équipes de Laetitia et Etienne) ?

Madame Darthoux indique qu'il n'y a pas de règle préétablie en la matière : certaines écoles primaires ont deux responsables, d'autres un seul, de même dans les groupes scolaires non fusionnés.

Monsieur Martineau indique que lorsqu'il a quitté son ancienne école (11 classes élémentaire + 6 classes maternelle) il n'y avait qu'un seul responsable et que depuis la rentrée de 2018 il y en a deux (pour un nombre d'élèves moins important qu'à l'école Condorcet).

Il est peu probable qu'au vu des effectifs (plus de 430 élèves sur l'ensemble du groupe) un responsable soit supprimé en cas de fusion.

- Qu'est ce qui sera mis en place pour que la maternelle conserve sa spécificité et ne soit pas noyée dans la masse ?

Monsieur Martineau répond qu'il n'y a aucune crainte que la maternelle perde sa spécificité de la même manière qu'elle ne l'a pas perdue depuis la fusion par intérim. L'école maternelle conservera sa spécificité, son fonctionnement propre, son règlement intérieur et ses locaux. Elle concourra aux objectifs du projet d'école avec ses actions propres. Il n'est pas question d'abandonner les projets engagés depuis des années et qui donnent satisfaction. Chacune des deux écoles et particulièrement l'école élémentaire s'enrichiront de l'expérience de l'autre au service de la réussite de tous les élèves.

- Que pensent les enseignants de maternelle de ce projet de fusion ? (Et des changements que cela entraîne dans l'organisation et de la répartition des locaux)

Monsieur Martineau indique qu'il a constaté en arrivant, les conditions matérielles difficiles des ATSEM et des enseignantes (pas de salle des maîtres, pas de local de travail des ATSEM comme cela est le cas dans d'autres écoles). Le problème n'a pas de solution pour les ATSEM vu la configuration des locaux. Monsieur Martineau propose, en cas de fusion, la création d'une salle des maîtresses et des ATSEM dans le bureau actuel de direction maternelle tout en garantissant sa présence deux jours au moins par semaine comme cela est le cas depuis le début de l'année.

Les collègues enseignantes et ATSEM ont ensuite eu le loisir de donner leur avis. Toutes ont dit leur soulagement de la mise en place de cette solution. Personne ne souhaitait se voir confier la charge de la direction. Elles ont dit leur inquiétude préalable puis leur satisfaction de voir Monsieur Martineau respecter la spécificité de l'école maternelle et l'ensemble des projets qu'elles portent depuis de nombreuses années.

Elles se disent désormais, après un mois et demi, totalement rassurées et favorables à la fusion des deux écoles. Elles ne souhaitent pas que le poste soit remis au mouvement ce qui les plongerait dans une nouvelle période d'incertitude et d'inquiétude.

Toutes les collègues en poste depuis plusieurs années ont témoigné de la souffrance qu'elles ont constaté chez les collègues en charge de la direction (Mmes Gagnard, Crépin et Jolliet).

- Peut-on envisager qu'en cas de fusion, un conseil d'école maternelle soit maintenu ? (Au moins le premier de l'année)

Monsieur Clair et Monsieur Martineau répondent que rien ne s'oppose à ce qu'une solution soit mise en place pour dédoubler les réunions de conseil d'école en fonction de la densité de l'ordre du jour.

Débats propres au conseil d'école élémentaire :

Un parent élu fait part de son interrogation sur le modèle d'école que nous voulons.

Une interrogation se fait jour sur le type de consultation des parents à mettre en place. Monsieur Clair et Monsieur Martineau rappellent qu'il appartient aux parents d'élèves élus d'organiser la consultation et non à l'institution de saisir directement les parents.

En fin de conseil d'école, Monsieur Martineau fait part de son interrogation quant à la pertinence d'une assemblée générale, susceptible de générer des tensions entre parents, qui seraient à l'opposé de l'esprit de la fusion.

Un conseil d'école extraordinaire sera organisé dans le courant du mois de janvier et sera uniquement consacré au vote dur le projet de fusion.

3. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité et sera distribué aux familles pour signature. Monsieur Martineau précise que le seul point différent du règlement précédent est l'interdiction des goûters d'anniversaire sur le temps scolaire et en précise les raisons :

- Le danger que représente la distribution de denrée alimentaire sur temps scolaire au regard du nombre important d'élèves présentant des allergies pouvant être sévères et dont certaines peuvent ne pas être connues.
- Est-ce vraiment le rôle de l'école que d'organiser ce type de manifestations qui relèvent plus de la sphère privée.
- L'augmentation exponentielle de la quantité de denrées en contradiction avec le rôle d'éducation à la santé de l'école.
- L'augmentation du temps passé à ce type de manifestation au détriment du temps consacré aux apprentissages.

4. Mise en place de la charte du parent accompagnateur

Le conseil d'école est d'accord sur la nécessité de la mise en place d'une charte du parent accompagnateur. Cependant quelques points de la charte doivent être revus. Sa présentation est remise à une date ultérieure.

5. Point sur les effectifs et présentation de l'équipe enseignante 2018-2019

<u>Niveau</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>
<u>Effectifs</u>	64	61	50	54	46
<u>Total</u>	269				

<u>Classe</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Enseignante</u>	<u>Enseignante</u>
<u>CPA</u>	25	Mme Bellayer	
<u>CPB</u>	26	Mme Jacquemont	
<u>CP-CE1</u>	23 (12/11)	Mme Pla	Mme Pouplain (ma)
<u>CE1A</u>	24	M. Boisselot (je, ve, 1 me/2)	Mme Pedron (lu, ma, 1 me/2)
<u>CE1B</u>	24	Mme Du Bouëxic	Mme Faure (lundi)
<u>CE2A</u>	24	Mme Arial	
<u>CE2B</u>	24	M. Douce (lu, ma, 1 me/2)	Mme Gravouille (je, ve, 1 me/2)
<u>CM1A</u>	26	Mme Le Flem	
<u>CM1B</u>	27	Mme Gaudens	
<u>CM2A</u>	23	Mme De Smet	
<u>CM2B</u>	23	Mme Rosier	
<u>Total</u>	269		

6. Les projets 2018-2019

École et cinéma pour 3 classes : CP-CE1, CE1A et CE1B.

Deux projets de classes transplantées : classe de mer pour les CP A et B et classe troglodyte pour les classes de CP-CE1 et CE1B.

Prix littéraire de la citoyenneté en OFF pour plusieurs classes.



Projet danse avec le CNDC pour la classe de CE2A.
Projet Théâtre pour les classes de CM1A et CM2A.
Classe patrimoine sur Angers pour la classe de CM2A
Projet sur l'histoire de l'école Condorcet pour les classes de CM1B et CM2B
Projet sur les basses vallées angevines pour les classes de CM1B et CM2A
Participation au concours « Jardins d'expression » pour la classe de CE1B

7. Rencontre avec Bati 5X5

Monsieur Martineau a fait le tour de l'école avec l'équipe du Bati 5x5 de la Mairie afin de noter tous les problèmes. Une liste de « points de vigilance » a été établie. Monsieur Martineau fait remarquer à Monsieur Lainé que certains points étaient déjà notés l'an passé et n'ont fait l'objet d'aucune remise en état.

8. Demande de mobilier

Une demande de mobilier sera faite avec définition de priorités et transmise à la Mairie d'Angers avant le 30 novembre.

9. Admission au collège

Monsieur Martineau indique que les opérations d'affectation dans les collèges publics commenceront au mois de mars 2019.

Afin de préparer cette admission plusieurs temps forts sont organisés

- Envoi d'un courrier aux parents (08/11/2018) afin de les informer du secteur de collège de leur enfant
- Réunion d'information sur le collège Chevreul le mardi 13 novembre à 18h00 en présence de Mme Gohard Principale, M. Moneger Principal adjoint et une professeure de lettres
- Journée au collège Chevreul le 22 novembre pour la classe de CM2A et le 29 novembre pour la classe de CM2B, avec déjeuner au self
- Journée au collège David d'Angers (dates à préciser ultérieurement)
- Mars 2019 organisation d'une réunion d'explication sur les fiches volet 1 et 2 d'AFFELNET 6^{ème}

Monsieur Martineau précise, suite à une question de parent, qu'il n'est pas envisageable d'organiser une visite du collège Mermoz.

10. Exercices de sécurité

Un exercice d'évacuation incendie prévu le 6 novembre n'a pu être réalisé et est reporté au vendredi 9 novembre.

Deux exercices du Plan Particulier de Mise en Sécurité seront réalisés dans le courant de l'année scolaire : un PPMS attentat avant la fin de l'année civile et un PPMS tempête dans le courant du troisième trimestre.

11. Informations de Monsieur Lainé

Monsieur Lainé informe le conseil d'école sur :

- La reconduction de la journée citoyenne et de la date limite de dépôt des candidatures avant le 31/01/2019

L'organisation d'un temps de rencontre sur le harcèlement, dans le cadre des rencontres de la famille et de l'éducation organisé par la Mairie d'Angers le 28 novembre de 18h00 à 19h30 à la maison de quartier Quart Ney

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Directeur,
Président du conseil d'école,
Ivan Martineau